



SIXIÈME RAPPORT
DU
COMITÉ PERMANENT
DE LA
POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Première session
de la 60^e législature
du Nouveau-Brunswick

le 12 février 2021

COMPOSITION DU COMITÉ

M. Turner, président
M. Carr, vice-président
M. Cullins
M. Ames
M. Wetmore
M^{me} S. Wilson

M. LePage
M. K. Chiasson
M. Gauvin
M. Arseneau
M. Austin

le 12 février 2021

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son sixième rapport.

Le comité se réunit les 2 et 3 février et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 19, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail ;*
- 20, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail.*

Le comité étudie aussi les projets de loi suivants, qu'il approuve avec certains amendements :

- 3, *Loi modifiant la Loi sur les services à la petite enfance ;*
- 15, *Loi modifiant la Loi sur les notaires.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,

Greg Turner, député